



VILLE DE MONTBRISON

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU

ENTRE

La Ville de Montbrison, représentée par son Maire en exercice, M. Christophe BAZILE, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020, dénommé le "Bailleur",
D'une part

Et l'Ecole des parents et des éducateurs de la Loire dont le siège se situe 15, rue Léon Lamaizière 42000 St Etienne, représenté par
M./Mme PRUVOST, Directrice
D'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Ville de Montbrison à la maison des permanences d'un bureau situé 12, rue de la Préfecture - 42600 MONTBRISON. Cette mise à disposition comprend l'accès au wifi du bâtiment, à une ligne téléphonique.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2022, avec la faculté pour les parties de la reconduire par tacite reconduction par période de 1 an, pour une durée maximale de cinq années.

Article 3 – Résiliation

Les 2 parties se réservent le droit de résilier la présente convention en respectant une durée de préavis de 1 mois.

Article 4 – Loyer

La présente convention est consentie à titre gracieux (la mise à disposition des locaux et les charges liées à l'utilisation de ceux-ci (eau, chauffage, électricité) ainsi que les frais de personnel pour le nettoyage des locaux. En cas d'utilisation du téléphone, une facture du coût réel de vos communications sera envoyée chaque trimestre.

Article 5 – Assurances

L'Ecole des parents et des éducateurs de la Loire fera son affaire de l'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Fait à Montbrison, le 29/09/2022

Pour l'EPE 42,
La Direction
Pauline PRUVOST



Pour la Ville De Montbrison,
Le Maire
Christophe BAZILE

